Algérie : les quotas d'importation vont toucher de nouveaux produits

08/02/2017 à 20h42

La liste et les quotas des produits soumis au régime des licences d'importation seront définis lundi prochain, a indiqué, hier à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune.

«La liste des produits concernés par les licences d'importation et leurs quotas seront définis le 13 février en cours, lors d'une réunion interministérielle (Commerce, Finances, Industrie et Agriculture) présidée par le Premier ministre», a indiqué M. Tebboune à la presse en marge d'une rencontre avec les cadres du secteur du Commerce.

«C'est cette réunion qui va définir les quotas et les nouveaux produits concernés» par le dispositif des licences, a-t-il fait savoir. Pour rappel, jusqu'à présent, ce sont les véhicules, le ciment et le rond à béton qui sont soumis, depuis janvier 2016, au régime des licences d'importation, auxquels ont été ajoutés récemment les agrumes, dont les domiciliations bancaires pour les importations ont été gelées. Interrogé par l'APS sur une éventuelle révision du quota d'importation de véhicules, M. Tebboune a répondu : «Le quota sera arrêté par le Premier ministre.

A l'intérieur du quota, il y aura des licences proportionnelles aux capacités d'importation des uns et des autres et à la qualité de l'importation.» En 2016, le contingent quantitatif d'importation de véhicules a été fixé finalement à 98 374 unités. S'agissant du gel récent de la

domiciliation d’importation de véhicules par les entreprises pour leur propre compte, M. Tebboune a expliqué que ce sera, désormais, comptabilisé dans le quota d’importation des véhicules qui sera arrêté par le Premier ministre.



En 2016, il a été attribué 225 licences d’importation de véhicules, de ciment et de rond à béton par la commission interministérielle chargée de délivrance de ces documents.

El Watan